

CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint Augustin 19390

SÉANCE DU 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à 20 h 30 à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marcel Auboiroux, Isabelle Monédière, Jean-Pierre Broussolle, Odile Géraudie, Bruno Guillemain, Léa Lebriez, Caroline Martinie, Mickaël Lameyre, Raphaël De Azevedo, Sylvie Sauge-Maison

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Denis Leclerc a donné pouvoir à Marcel Auboiroux.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Sylvie Sauge-Maison est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour

1. Approbation des comptes- rendus du 24 avril et 28 avril 2026

Les comptes- rendus des 24 et 28 avril sont approuvés à l'unanimité.

2. Délibérations

A/ Elections du délégué et des suppléants en vue des élections sénatoriales

Monsieur le Maire explique que les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre. Il faut un délégué et trois suppléants pour notre commune.

Un délégué : Isabelle Monédière

Trois suppléants : Bruno Guillemain, Odile Géraudie et Raphaël De Azevedo.

Le bureau électoral est composé des deux membres les plus âgés, Odile Géraudie et Jean -Pierre Broussolle et des deux plus jeunes : Léa Lebriez et Mickaël Lameyre. La présidence du bureau est assurée par monsieur le Maire.

Election du délégué

Il est procédé au vote pour le délégué : Suffrages exprimés : 10. Bulletin nul : 1

Isabelle Monédière est élue.

Il est procédé au vote pour les suppléants : Suffrages exprimés : 11. Les trois suppléants sont élus à l'unanimité : Bruno Guillemain, Odile Géraudie et Raphaël De Azevedo.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

B/ Référent déontologique :

Désignation d'une avocate, madame Martine Gout, comme référente déontologue pour les membres du conseil municipal. En cas de litige, elle interviendra et sera rémunérée par la commune.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

C/ Mise en place de la commission de Chauzeix :

Mise en place d'une commission consultative de gestion des sectionaux du lieu-dit de Chauzeix. Bruno Guillemain est nommé président de la commission.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

D/ décision modificative pour manque de crédits concernant l'amortissement de FDEE :
2 070, 41 € euros vont être transférés pour l'amortissement de la FDEE.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

E/ Lancement du diagnostic des ormes (travaux) :

Réalisation d'un diagnostic par un spécialiste pour vérifier l'état sanitaire et mécanique des trois ormes qui se trouvent sur la place du village. Des travaux suivront pour sécuriser et améliorer l'entourage de ces arbres.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

F/ Suppression de la régie de pesage :

Il a été constaté par madame la trésorière que la régie de pesage n'avait pas été en activité depuis 2023.

La délibération du conseil municipal faisant mention de cette suppression date du 19/02/1980.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

G/ Annule et remplace la délibération 2026-017 des délégués du Conseil Municipal au Maire :

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

H/ Annule et remplace la délibération 2026-014 des délégués aux différentes associations ou syndicats :

Il n'y a pas de suppléant pour le PNR

Pour le syndicat du Puy de la Forêt, les délégués proposés par la commune sont désignés pour Tulle Agglo.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

I/ Amortissement des éclairages publics :

Subventions d'équipement de 761,08 € sur un an et de 5 213,04 € sur 5 ans.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

J/ Constitution de la commission des impôts :

Il convient de constituer une liste de 24 contribuables, dont 6 sont choisis par le directeur départemental des finances publiques.

Cette commission sert à évaluer et réviser les valeurs locatives servant de base au calcul de la taxe foncière des habitations particulières.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 1	Pour : 10
La décision est approuvée à l'unanimité			

K/ Demande de subvention au Conseil Départemental pour achat d'un chargeur :

La commune demande une subvention au Conseil Départemental pour le chargeur du nouveau tracteur.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

L/ Constitution d'une commission intercommunale des impôts directs :

Cette commission sert à évaluer et réviser les valeurs locatives servant de base au calcul de la taxe foncière des locaux commerciaux et entreprises.

M/ Convention de fourrière animale :

Une convention entre une entreprise de fourrière située à Meilhards et la commune a été signée.

Délibération	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 11
La décision est approuvée à l'unanimité			

3. Informations et questions diverses :

- ➔ Information de Bruno Guillemain : il sera présent le 11 juin au comité technique de randonnée du PNR, et le 12 juin à la journée technique sur le changement climatique et la gestion forestière.
- ➔ Service national : un affichage et une publication sur le site Internet de la Mairie doit être fait.
- ➔ Quels moyens pour que les automobilistes roulent moins vite en entrant dans le village ? Faut-il envisager un radar pédagogique ?
- ➔ Des bâches à incendie sont à l'étude pour desservir certains lieux-dits dans lesquels il n'y a pas de bouche à incendie.
- ➔ Une présentation publique des photos des « Mais » et autres événements dans notre commune est envisagée à la salle des fêtes pour que les personnes qui le souhaitent puissent les voir.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 h 45.

Le maire, Marcel AUBOIROUX